

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2014.

Sous la présidence de Monsieur François BERINGER, Président.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf du mois d'octobre à 20 heures 30, le conseil communautaire dûment convoqué en date du 23 octobre 2014, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François BERINGER, Président.

Membres présents : François BERINGER, Sandrine BLONDEAU, Claude BRENDER, Christine GANTNER, Frédéric GOETZ, Jérôme HEGY, Philippe HEID, Marie-Jeanne KIEFFER, Cédric LEPAUL, Jean-Louis LIBSIG, Henri MASSON, Agnès MATTER-BALP, Luc MEYER, Thierry SCHELCHER, Etienne SIGRIST, Sonia WALTISPERGER et Sylvain WALTISPERGER.

Membre(s) excusé(s): Mario HEGY, Liliane HOMBERT et Jean-Louis LIBSIG.

Procuration(s):
Mario HEGY à Jérôme HEGY
Liliane HOMBERT à François BERINGER
Jean-Louis LIBSIG à Claude BRENDER.

Membre(s) absent(s): Etienne SARTORIO.

Secrétaire de séance : Cédric LEPAUL, assisté par M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services.

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf Brisach, excusée.
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2014
2. Compte rendu des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes
3. Informations – communications
4. Maîtrise d'ouvrage déléguée :
 - 4.1 Munchhouse – Pôle commercial / culturel et sportif
 - 4.2 Roggenhouse – Aménagement de la Rue principale
 - 4.3 Rustenhart – Construction d'un groupe scolaire : Réalisation d'emprunts
5. Motion de soutien à l'association des maires de France concernant la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales
6. Motion relative au projet de réforme territoriale
7. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2014

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2014 est approuvé sans observation.

2. Compte rendu des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes

Rapporteur : M. Claude BRENDER, Vice-président.

Conformément aux prescriptions légales, le Vice-président informe le conseil communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été données.

Maîtrise d'ouvrage déléguée - Rustenhart : Création d'un groupe scolaire

Le président a signé les actes de sous-traitances suivants :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant initial du marché HT	Nouveau montant du marché après répartition en € HT
01	Démolition / Désamiantage	ALTER	Colmar	69 165,00 €	62 919,00 €
	Sous-traitant à paiement direct n°1	BETON SCIAGE	Mulhouse	0,00 €	4 246,00 €
	Commentaires : <i>Acte de sous-traitance MODIFICATIF à paiement direct n° 1 - Lot n° 01 relatif à divers travaux de renforts de dalles, reprise en sous-œuvre, création d'ouverture et sciage.</i>				
	Sous-traitant à paiement direct n°2	AYDEMIR GOKHAN	Wintzenheim	0,00 €	2 000,00 €
	Commentaires : <i>Acte de sous-traitance à paiement direct n° 2 - Lot n° 01 relatif à divers travaux de renforts de maçonnerie.</i>				

Le président a signé les marchés suivants :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant du marché HT	Montant du marché TTC
13	Chauffage	VONTHRON	68127 Sainte Croix en Plaine	126 820,00 €	152 184,00 €
	Commentaires : <i>Marché suite à liquidation judiciaire de l'attributaire initial.</i>				

14	Sanitaire	VONTHRON	68127 Sainte Croix en Plaine	34 854,60 €	41 825,55 €
	Commentaires : <i>Marché suite à liquidation judiciaire de l'attributaire initial.</i>				

Construction d'un hôtel d'entreprises à Blodelsheim

Le président a signé les actes suivants :

Lot	Designation	Titulaire	Adresse	Montant du marché HT	Montant du marché TTC
1	ECHAFAUDAGE	BERINGER	68740 BLODELSHEIM	13 168,65 €	15 802,38 €
2	GROS ŒUVRE	METZGER	68500 ISSENHEIM	204 548,31 €	245 457,97 €
3	CHARPENTE METALLIQUE	RENK EMILE	68120 PFASTATT	152 000,00 €	182 400,00 €
4	COUVERTURE - ETANCHEITE - ZINGUERIE	GALOPIN	68057 MULHOUSE	97 069,96 €	116 483,95 €
5	FERMETURE - SERRURERIE	LOICHOT	25490 DAMPIERRE-LES-BOIS	119 621,77 €	143 546,12 €
6	PLATRIERIE - ISOLATION - FAUX PLAFOND	BITZBERGER	68740 RUMERSHEIM-LE-HAUT	27 450,00 €	32 940,00 €
7	CARRELAGE - FAIENCE	LACOMBE	68740 BLODELSHEIM	12 317,55 €	14 781,06 €
8	MENUISERIE BOIS	KLEINHENNY PIERRE	68110 ILLZACH	20 505,20 €	24 606,24 €
9	PEINTURE	BERINGER	68740 BLODELSHEIM	32 700,00 €	39 240,00 €
10	ELECTRICITE - CF	WEISS	68740 BLODELSHEIM	70 752,33 €	84 902,80 €
11	BARDAGE METALLIQUE	GALOPIN	68057 MULHOUSE	65 761,07 €	78 913,28 €
12	SOLS COLLES	SCHNECK ERIC	68000 COLMAR	9 365,86 €	11 239,03 €
13	CHAUFFAGE - VENTILATION - SANITAIRE	VONTHRON	68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	109 885,00 €	131 862,00 €
14	VRD - CLOTURE - PORTAIL	WERNER ET CIE	68740 BLODELSHEIM	144 500,31 €	173 400,37 €

Le conseil communautaire prend acte de ces informations légales.

3. Informations – communications

Gestion des déchets : Afin de communiquer auprès des habitants sur la décision de réaliser une nouvelle déchèterie à l'horizon 2017, un point presse a été réalisé. La communauté de communes va retenir un bureau d'études pour établir le programme pour le projet de construction de la nouvelle déchetterie.

Hôtel d'entreprises : Les réunions de chantier du projet ont lieu les mardis à 16h.

PETra : Une réunion de travail et de coordination avec pôle emploi sera organisée le 5 novembre 2014. Il est rappelé que les maires disposent des fichiers des demandeurs d'emploi et peuvent relayer l'information de l'existence du dispositif auprès de leurs habitants.

SAM 2015 : Le premier comité de pilotage se tiendra le 5 novembre à 18h à la Ruche. Le salon de l'artisanat et des métiers se tiendra le dernier weekend du mois de septembre 2015. Le lieu de la manifestation reste à définir.

Pays et SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon : Le syndicat mixte procède actuellement au recrutement d'agents afin d'assurer des missions nouvelles qui lui sont confiées (mise en œuvre des actions de l'étude de stratégie touristique, appel à projets LEADER, instruction des autorisations d'urbanismes...).

EHPAD « Les Molènes » : Par délibération du 22 octobre 2014, le comité syndical a autorisé son président à signer la convention de mise à disposition de moyens techniques et humains de la communauté de communes afin d'assurer le secrétariat du syndicat. La prise d'effet a été reportée au 1^{er} novembre 2014. A ce titre, le syndicat versera une participation financière de l'ordre de 12 000 € par an à la communauté de communes.

GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière): le comité a validé une série de travaux d'amélioration et de contrôles réglementaires à réaliser sur l'ouvrage du pont de la Hart. Il engage également une réflexion sur des pistes d'actions transfrontalières à mener ou soutenir localement.

4. Maîtrise d'ouvrage déléguée :

4.1 Munchhouse – Pôle commercial / culturel et sportif

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Par délibération en date du 25 septembre 2014, le conseil municipal de Munchhouse a décidé de confier les études et travaux nécessaires à la création d'un pôle commercial, culturel et sportif à la maîtrise d'ouvrage déléguée de la communauté de communes.

Le coût d'objectif est de l'ordre de 882 000 € TTC (études & travaux).

Il est proposé d'accepter cette demande de la commune de Munchhouse.

Les crédits nécessaires sont à prévoir aux articles **458x44** (à créer) du budget primitif 2014 de la communauté de communes.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Accepte de réaliser les études et les travaux sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la communauté de communes ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2014 aux articles 458x44 à créer ;

Autorise le dépôt des demandes de subvention auprès des différents partenaires financiers (Etat, Conseil Régional d'Alsace, Conseil Général du Haut-Rhin, etc.) ;

Autorise le lancement d'appels publics à la concurrence tant pour la maîtrise d'œuvre que pour les travaux selon la procédure adaptée ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents y relatifs et notamment la convention de mandat n° 01/2014.

4.2 Roggenhouse – Aménagement de la Rue principale

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Par délibération en date du 25 septembre 2014, le conseil municipal de Roggenhouse a décidé de confier les études et travaux nécessaires à l'aménagement de la rue Principale à la maîtrise d'ouvrage déléguée de la communauté de communes.

Un coût d'objectif est de l'ordre de 300 000 € TTC (études & travaux).

Il est proposé d'accepter cette demande de la commune de Roggenhouse.

Les crédits nécessaires sont à prévoir aux articles **458x54** (à créer) du budget primitif 2014 de la communauté de communes.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Accepte de réaliser les études et les travaux sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la communauté de communes ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2014 aux articles 458x54 à créer ;

Autorise le dépôt des demandes de subvention auprès des différents partenaires financiers (Etat, Conseil Général du Haut-Rhin, etc.) ;

Autorise le lancement d'appels publics à la concurrence tant pour la maîtrise d'œuvre que pour les travaux selon la procédure adaptée ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents y relatifs et notamment la convention de mandat n° 02/2014.

4.3 Rustenhart – Construction d'un groupe scolaire : Réalisation d'emprunts

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Dans le cadre de la convention de mandat signé avec la commune de Rustenhart, il est stipulé qu'en cas de nécessité d'un prêt pour compléter le plan de financement, ce dernier sera obligatoirement contracté par le mandataire, la communauté de communes. Charge à ce dernier de récupérer les montants des remboursements auprès du maître d'ouvrage.

A ce titre, une consultation a eu lieu auprès d'organismes bancaires.

Après analyse des offres reçues en retour, le Crédit Agricole Vosges, mieux disant, a fait les propositions suivantes :

- **Prêt à taux fixe sur l'enveloppe dite HQE** (en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement – BEI) :
 - Montant : **900.000 €**
 - Durée : 20 ans
 - Taux fixe : 2,37 %.
 - Périodicité des remboursements : trimestrielle
 - Type d'échéances : constantes (avec remboursement progressif du capital)
 - Frais de dossier : 0,10 %
 - Total des intérêts : 232.702,39 €

- **Prêt classique à taux fixe:**
 - Montant : **300.000 €**
 - Durée : 15 ans
 - Taux fixe : 2,49 %.
 - Périodicité des remboursements : trimestrielle
 - Type d'échéances : constantes (avec remboursement progressif du capital)
 - Frais de dossier : 0,10 %
 - Total des intérêts : 60.426,54 €

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de contracter les emprunts auprès du Crédit Agricole Vosges aux conditions énumérées ci-dessus ;

Mandate M. le Président ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

Observations : le coût annuel des remboursements sera de 80.663,56 €. Cette somme sera récupérée par trimestrialités auprès de la commune de Rustenhart. Le coût global des intérêts sera de 293.128,93 €.

5. Motion de soutien à l'association des maires de France concernant la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter une motion de soutien à l'association des maires de France (AMF) concernant la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Le projet est distribué à tous les membres en séance.

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2015.

Dans ce contexte, le bureau de l'association des maires de France a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La communauté de communes rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la communauté de communes estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la communauté de communes soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques nationale et européennes impactant les budgets des collectivités locales ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, la motion ci-dessus.

6. Motion relative au projet de réforme territoriale

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter une motion réaffirmant le caractère spécifique de l'Alsace et soutenant le projet de création du Conseil d'Alsace. Le projet est distribué à tous les membres en séance.

« Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le gouvernement et suite au vote de l'assemblée nationale le 21 juillet 2014, **les élus communautaires tiennent à réaffirmer solennellement le caractère spécifique de l'Alsace**. Il en va ainsi du droit local, de notre langue régionale, et de notre situation géographique unique au carrefour de l'Europe, naturellement tournée vers nos voisins allemands et suisses.

Par ailleurs, l'Alsace revendique une taille critique suffisante pour garantir une gestion des affaires publiques à la fois proche des besoins et des attentes de ses habitants, et rigoureuses en termes budgétaires et humains.

Ainsi les élus de la communauté de communes demandent :

- Que l'Alsace soit traitée sur le même mode que d'autres régions à forte identité et conserve donc, comme ces dernières, son découpage actuel,
- Que dans ce nouveau redécoupage, l'Alsace partageant l'idée de réforme resterait une région à part entière, préfigurant la future organisation française de 2016 à titre expérimental,
- Que dans ce cadre, les régions puissent obtenir des moyens indispensables à l'effort commun de redressement économique et social de notre pays,
- Que l'Etat donne aux régions frontalières de réelles capacités en matière de coopération et d'enseignement des langues,
- Que l'Alsace soit considérée comme terre de réconciliation européenne, « emblème de l'amitié entre la France et l'Allemagne et un symbole de leur mémoire réconciliée » comme le souligne la déclaration cosignée par les Présidents François HOLLANDE et Joachim GAUCK au Hartmannswillerkopf, le 3 août 2014.

Et se déclarent favorables :

- Sous réserve que l'Alsace soit maintenue dans ses contours actuels, à la réunion du Conseil Régional d'Alsace, des deux Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en une collectivité nouvelle dotée de compétences adaptées et porteuses d'un projet qui réponde avec efficacité :
 - aux besoins et attentes des Alsaciens dans l'espace trinational rhénan,
 - à un juste équilibre dans ce futur Conseil d'Alsace entre la représentation des territoires et la représentation politique en mixant une part de scrutin départemental et une part de proportionnelle régionale favorisant ainsi la parité,
 - à l'équilibre de la représentation des territoires au sein des organes du futur Conseil d'Alsace,
 - à l'association des Alsaciens au processus selon des modalités à définir,

- à la mise en place très rapidement d'un groupe projet comprenant des représentations des 3 collectivités avec le gouvernement pour la rédaction d'un amendement ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, la motion ci-dessus.

7. Divers

Pour mémoire, voici les différents programmes de travaux actuellement suivis à la communauté de communes ou dont les études vont démarrer :

- Hôtel d'entreprises à Blodelsheim
- Nouvelle déchèterie
- Pôle enfance jeunesse avec un multi-accueil à Munchhouse
- Munchhouse : Aménagement des rues d'Hirtzfelden, des fleurs et de Rumersheim
- Munchhouse : Pôle commercial, culturel et sportif
- Rustenhart : Création d'un groupe scolaire
- Roggenhouse : Aménagement de la rue Principale

Ces opérations menées s'ajoutent à la gestion quotidienne des services communautaires (gestion des déchets, gestion de la Ruche et animation économique, politique culturelle, enseignement du sport à l'école, secrétariat général et des syndicats hébergés, budgets et comptabilité, entretien du patrimoine...).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22 h 00. Il invite les personnes présentes au verre de l'amitié.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2014
2. Compte rendu des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes
3. Informations – communications
4. Maîtrise d'ouvrage déléguée :
 - 4.1 Munchhouse – Pôle commercial / culturel et sportif
 - 4.2 Roggenhouse – Aménagement de la Rue principale
 - 4.3 Rustenhart – Construction d'un groupe scolaire : Réalisation d'emprunts
5. Motion de soutien à l'association des maires de France concernant la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales
6. Motion relative au projet de réforme territoriale
7. Divers

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
M. François BERINGER	Président	---	
Mme Sandrine BLONDEAU	Conseillère communautaire	---	
M. Claude BRENDER	1 ^{er} Vice-président	---	
Mme Christine GANTNER	Conseillère communautaire	---	
M. Frédéric GOETZ	2 ^e Vice-président	---	
M. Jérôme HEGY	Conseiller communautaire	---	
M. Mario HEGY	Conseiller communautaire	à M. Jérôme HEGY	Jérôme HEGY :
M. Philippe HEID	Conseiller communautaire	---	
Mme Liliane HOMBERT	Conseillère communautaire	à M. François BERINGER	François BERINGER :
Mme Marie-Jeanne KIEFFER	Conseillère communautaire	---	
M. Cédric LEPAUL	3 ^e Vice-président	---	
M. Jean-Louis LIBSIG	Conseiller communautaire	à M. Claude BRENDER	Claude BRENDER :
Mme Agnès MATTER BALP	Conseillère communautaire	---	
M. Henri MASSON	Conseiller communautaire	---	:
M. Luc MEYER	Conseiller communautaire	---	
M. Etienne SARTORIO	Conseiller communautaire	---	Absent

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
M. Thierry SCHELCHER	Conseiller communautaire	---	
M. Etienne SIGRIST	Conseiller communautaire	---	
Mme Sonia WALTISPERGER	Conseillère communautaire	---	
M. Sylvain WALTISPERGER	4 ^e Vice-président	---	